

Compte-rendu atelier n°7 de TEducation (8/12/2012)
Récit de l'inclusion d'un enfant avec autisme dans une école ordinaire
Animateurs : Hélène Dieu, Isabelle Resplendino, Dirk Mostien & Wolfgang

Hélène Dieu est la coordinatrice des intégrations pour l'école fondamentale spécialisée Ste Gertrude de Brugelette. Cette école collabore avec 5 écoles ordinaires des environs. La plus importante collaboration est avec l'école communale toute proche, où les classes sont inclusives (plusieurs enfants à besoins spécifiques – en moyenne 6 à 8 – sont intégrés dans les classes ordinaires, et le personnel enseignant spécialisé, détaché de Ste Gertrude, est co-titulaire à temps plein avec l'enseignant ordinaire. Pour les autres écoles, c'est plus de l'intégration individuelle.

Ce projet est parti de l'expérience des classes pilotes qui ont fait l'objet d'une recherche du scientifique Philippe Tremblay, expérience qui a inspiré le décret de 2009, comme l'historique de la collaboration de 20 ans pour l'intégration entre les deux écoles, et d'autres écoles pionnières.

L'inclusion avec binôme d'enseignants a démarré par la classe de 1^{ère} année, il y a 5 ans, et les années suivantes elle a continué, au fur et à mesure du passage dans les classes supérieures des élèves, tandis que les classes plus jeunes continuaient aussi le même système. Ainsi, l'année prochaine, toute l'école sera inclusive.

Les élèves bénéficient aussi d'une prise en charge en logopédie, psychomotricité également un espace de paroles est permis animé par une psychologue venant de l'enseignement spécialisé, selon leur PIA (Plan Individuel d'Apprentissage). Les élèves de toute la classe bénéficient de la présence des intervenants du spécialisé, même les élèves ne faisant pas partie de l'inclusion, s'ils ont des difficultés scolaires. Ainsi, les résultats de tous les élèves sont améliorés : plus aucun élève n'est en échec.

L'image de l'enseignement spécialisé est « redorée ».

Hélène, qui est Maître d'Enseignement Individualisé, détachée comme coordinatrice, gère les PIA. Elle demande aux enseignants de noter immédiatement dans un cahier approprié les difficultés des élèves, afin qu'au Conseil de classe, on en tienne compte pour l'évolution du PIA. Sinon, on peut oublier les difficultés rencontrées ponctuellement, ainsi le PIA risque de ne pas correspondre aux réels besoins de l'élève.

Pour Wolfgang, qui n'a aucune difficulté dans les matières pédagogiques, l'enjeu était plus sur la socialisation et les relations avec les autres : Hélène fait donc une période/semaine de jeu de société avec les enfants. Dans son PIA, figure aussi une activité extrascolaire de théâtre : ainsi, le PIA ne s'arrête pas au temps scolaire, mais fait la liaison avec l'extérieur : il peut être un véritable projet de vie, nous l'avons vu ce matin lors de la conférence sur le PIA.

Questions

Dans la classe de Wolfgang, combien d'élèves en intégration ?

- 8

Combien d'élèves en tout ?

- 26

Une maman de l'assistance dit que la classe de son fils pratique le même système, mais que les élèves sont 32 dans la classe. Le dernier texte légal dit que les enfants doivent être au maximum 28, et qu'il faut dédoubler la classe à partir du 29^e. Or, l'école du fils de cette dame ne comptabilise pas les élèves en intégration dans l'effectif total de la classe, c'est un choix mais évidemment, la maman dit que cela nuit à la qualité de l'enseignement.

Une autre maman dit que son enfant est en intégration individuelle et que cela ne va pas du tout. Il a un syndrome d'Asperger, est très bon en français mais c'est très négatif en mathématiques : l'école veut le réorienter vers l'enseignement spécialisé.

- Il faut voir avec le PMS. Il est en souffrance
- On peut demander aussi de l'aide supplémentaire avec un SAI (Service d'Aide à l'Intégration)
- Une étudiante de Mons nous parle d'un service à l'Université de Mons qui peut évaluer, proposer... c'est le « Service d'Aide à l'Apprentissage ».
<http://w3.umons.ac.be/ortho/saa.htm>